

## Règlement complet du Jeu « Starter Pack Mayadorable »

Du 9 juin 2026 au 16 juin 2026

**EN PARTICIPANT AU JEU, VOUS ACCEPTEZ EXPRESSÉMENT ET SANS RÉSERVE LE PRÉSENT RÈGLEMENT.**

**SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS ACCEPTER LE PRÉSENT RÈGLEMENT, NOUS VOUS DEMANDONS DE NE PAS PARTICIPER AU JEU.**

### **ARTICLE 1 : Organisateur**

La société **LBC France SAS**, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 521 724 336, dont le siège social est situé au 24 rue des Jeuneurs, 75002 Paris, agissant en son nom et pour son propre compte et au nom et pour le compte de ses affiliés, (ci-après dénommé « **leboncoin** » ou « **l'Organisateur** ») organise du **9 juin 2026 au 16 juin 2026** inclus un jeu sans obligation d'achat, intitulé « Starter Pack Mayadorable » (ci-après dénommé le « **Jeu** ») en collaboration avec la créatrice de contenus Maya Borsali exerçant son activité d'influenceur sous le pseudonyme @mayadorable (ci-après dénommé le « **Talent** »).

Le Talent est titulaire des comptes Instagram ci-après :

- mayadorable (<https://www.instagram.com/mayadorable/>) (ci-après le « **Compte Instagram** »), sur lequel se déroule le Jeu.

L'Organisateur est assisté de son prestataire, l'agence de marketing d'influence BEASTLY 125 rue de Saussure 75017 Paris (RCS de Paris, n°837 980 846) pour le suivi et la gestion du Jeu (ci-après, « **BEASTLY** »).

### **ARTICLE 2 : Accès et période de Jeu**

Le Jeu est accessible à partir d'un post Instagram publié sur le compte instagram du Talent le **9 juin 2026** (ci après, le « **Post** »).

Ce Jeu se déroule du **mardi 9 juin 2026 à 18h au mardi 16 juin 2026 à 18h**, date et heure française de connexion faisant foi.

Il est expressément rappelé que la participation au Jeu n'est conditionnée à aucune obligation d'achat.

Le présent règlement est disponible dans la bio du compte Instagram @leboncoin conformément aux conditions de participation détaillées ci-après.

### **ARTICLE 3 : Objet du Jeu**

Le Jeu consiste pour les participants à suivre le Compte Instagram du Talent et celui de leboncoin @leboncoin et à prendre connaissance du Post présentant le Jeu publié par le Talent.

A partir du post publié par le Talent, les participants pourront tenter de remporter 4 (cinq) objets sélectionnés sur la plateforme [www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr).

Le Jeu n'est ni organisé, ni parrainé par Instagram. Instagram ne saurait être tenu pour responsable, le cas échéant, des manquements à la légalité de ses modalités et/ou de son déroulement. Instagram n'est pas associé à ce Jeu.

L'Organisateur décharge donc Instagram de toute responsabilité concernant tous les éléments en lien avec ce Jeu, son organisation et sa promotion. Les données personnelles collectées sont destinées à l'Organisateur et non à Instagram.

### **ARTICLE 4 : Conditions d'inscription et de participation au Jeu**

**4.1** Chaque participant s'engage à respecter les conditions d'utilisations d'Instagram, dès lors que sa participation implique l'utilisation de ce site.

Il est également rappelé que l'Organisateur est seul responsable de la gestion du Jeu sur Instagram. Toutefois, il décline toute responsabilité quant au non-respect par le participant des conditions générales d'utilisations d'Instagram, auxquelles le participant a préalablement consenti lors de la création de son compte.

**4.2** La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonne conduite...) ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.

**4.3** Le Jeu est réservé uniquement aux personnes physiques majeures et capables, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu de même que leur famille. Il s'agit notamment du personnel de l'agence BEASTLY, du personnel de l'Organisateur, et celui du Talent le cas échéant.

**4.4** Pour participer au Jeu, il suffit à chaque participant, au plus tôt le **9 juin 2026 à 18 heures (jusqu'au 16 juin 2026 à 18 heures)**, de:

1. Se connecter sur son compte personnel Instagram;
2. Suivre le Compte Instagram du Talent et le compte Instagram de @leboncoin ;
3. Prendre connaissance du "Post" publié sur le Compte Instagram du Talent ;

4. Liker le Post sur Instagram ; et

5. Commenter le Post sur Instagram en écrivant le nom de l'objet qu'il souhaite remporter (le "**Commentaire**").

La publication du Commentaire enregistre la participation et implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par le participant à l'origine du Commentaire.

Aucun autre moyen de participation (notamment par courrier postal, courrier électronique, ou sur tout réseau social / plateforme autre que Instagram) ne sera pris en compte.

**4.5** Le Jeu est limité à une seule participation par personne. Il est formellement interdit au participant de participer au Jeu à partir de plusieurs comptes Instagram différents pendant toute la durée du Jeu. S'il est constaté qu'un participant a participé à partir de plusieurs comptes Instagram différents, seule la première participation sera validée, les autres seront annulées.

**4.6** Le participant est informé que les informations personnelles qu'il a renseignées sur son compte valent preuve de son identité, ce qu'il accepte. Ces coordonnées doivent être valides pendant toute la durée du Jeu et dans les trente (30) jours de la date de clôture du Jeu.

**4.7** Les participations au Jeu seront annulées si elles sont incorrectes, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

BEASTLY se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions de participation. Tout participant ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclu du Jeu. De même, toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse entraînera l'élimination immédiate du participant.

**4.8** Pour être validé et pris en compte dans le cadre du présent Jeu, toutes les conditions de participation doivent être intégralement respectées par le participant et doit respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et les dispositions du présent règlement complet. Ainsi, est susceptible de ne pas être pris en compte dans les participations et d'être éliminée du Jeu tout commentaire :

- ne respectant pas les stipulations du présent règlement ;
- faisant apparaître un nom, logo ou produit d'une autre marque que celle(s) de leboncoin, ou une personne physique n'ayant pas préalablement autorisé l'utilisation de son image,
- portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers : reproduction/représentation d'un élément soumis à des droits de propriété intellectuelle, telle qu'une œuvre originale, sans autorisation préalable expresse du titulaire des droits ;
- portant atteinte aux droits des personnes :
  - § atteinte à la dignité humaine ;

- § atteinte aux droits de la personnalité : droit au nom, droit au respect de la vie privée ;
- § diffamation, insultes, injures, etc.
- portant atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs, notamment :
  - § apologie des crimes contre l'humanité ;
  - § incitation à la haine raciale ;
  - § pornographie ;
  - § incitation à la violence, etc.

## **ARTICLE 5 : Respect de l'intégrité du Jeu**

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, et toutes ses stipulations, règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.

Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent règlement. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du Jeu ou encore qui viole les dispositions du présent règlement. L'Organisateur se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce Jeu. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations

L'Organisateur se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent Jeu en raison d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce Jeu ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple, d'une intervention, d'une fraude, ou d'une défaillance de quelque nature que ce soit ou tout autre motif dépassant le contrôle de l'Organisateur et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du Jeu, l'Organisateur se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le Jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

L'Organisateur pourra décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants ou des dotations.

## **ARTICLE 6 : Convention de preuve**

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'Organisateur ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu organisé par l'Organisateur.

### **ARTICLE 7 : Désignation du gagnant**

Dans les soixante-douze (72) heures suivant la fin du Jeu, un tirage au sort sera effectué par BEASTLY, pour désigner parmi les participants ayant participé conformément au présent règlement, quatre (4) gagnants et quatre (4) gagnants suppléants.

Le tirage au sort sera effectué dans les locaux de l'agence BEASTLY, de manière totalement aléatoire, par système informatique.

Les noms des gagnants ne seront pas annoncés par BEASTLY, ni par le Talent, ni par l'Organisateur. Ces derniers seront contactés dans les conditions précisées à l'article 9.

### **ARTICLE 8 : Dotation**

Chaque gagnant remportera l'une des quatre dotations mises en jeu, telles que listées ci-après :

- Une caméra DJI Osmo Pocket 3 d'une valeur de 401,18€TTC
- Un lisseur GHD Platinum + Noir d'une valeur de 109,13€TTC
- Un Vinyle "Radical Optimism" de Dua Lipa neuf d'une valeur de 23,53€TTC
- Un Iphone 15 rose de 512go d'une valeur de 696,69€TTC

Les dotations sont désignées ci-après, individuellement "**Dotation**".

Les conditions de la mise en possession de la Dotation sont ci-après détaillées.

### **ARTICLE 9 : Mise en possession de la Dotation**

Dans un délai pouvant aller jusqu'à soixante-douze (72) heures après la date de clôture du Jeu, BEASTLY informera les gagnants tirés au sort par message Instagram.

Chaque participant doit ainsi veiller à vérifier sa messagerie Instagram afin d'être informé du message.

Une fois ce premier contact établi avec le gagnant, BEASTLY et les gagnants pourront statuer des modalités de mise à disposition de la Dotation.

Sans réponse de la part du gagnant dans un délai de 48h à compter de la réception du premier message de BEASTLY ou, si les coordonnées et critères de participation sont non valides, fausses ou erronées, il perdra le bénéfice de sa Dotation qui sera alors attribuée à un gagnant suppléant.

Aucun message ne sera adressé aux autres participants.

La Dotation ne peut faire, à la demande d'un gagnant, l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, et ne peut ni être échangée, ni être remplacée par une dotation de nature équivalente. L'Organisateur pourra, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, remplacer la Dotation par une dotation de nature et de valeur équivalente.

### **ARTICLE 10 : Autorisation d'exploitation de l'image du gagnant**

Aucune exploitation de l'image du gagnant n'est demandée.

### **ARTICLE 11 : Responsabilité**

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

Toute Dotation non délivrée et retournée à BEASTLY en cas d'adresse incomplète ou inexacte telle que renseignée par le gagnant sera perdue pour celui-ci et demeurera acquise à l'Organisateur, sans que la responsabilité de celle-ci puisse être recherchée de ce fait.

Les avantages offerts ne peuvent donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, sauf dans le cadre de la garantie des matériels qui en bénéficient.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes et/ou triches sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou par la contrefaçon d'une œuvre préexistante. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les Dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

En conséquence, leboncoin et son agence BEASTLY ne sauraient, en aucune circonstance, être tenues responsables, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;

- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur, à la tablette ou au téléphone d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant
- d'un quelconque incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau, au maniement de l'Internet, aux coupures de courant empêchant un participant de participer au Jeu avant l'heure limite.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

L'Organisateur et l'agence BEASTLY ne sauraient être tenues responsable d'aucun préjudice, d'aucune nature :

-suite à la survenance d'événements présentant les caractères de force majeure privant partiellement ou totalement un gagnant du bénéfice de sa Dotation,

-suite à tout incident survenant à un gagnant à l'occasion de la jouissance de sa Dotation.

L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité s'il était amené à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation ou les modalités de fonctionnement du présent Jeu.

En participant à ce Jeu, chaque gagnant accepte et s'engage à supporter seul tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par lui du fait de la mise en possession de la Dotation et de son utilisation.

### **ARTICLE 12 : Données à caractère personnel**

A l'occasion de sa participation au Jeu, le participant doit fournir à l'Organisateur, responsable de traitement, des données à caractère personnel le concernant, notamment nom, prénom et adresse postale.

Ces données sont traitées par BEASTLY pour les besoins de la gestion du Jeu.

L'Organisateur est le responsable du traitement et met en œuvre un traitement de données à caractère personnel concernant le participant, en conformité avec le règlement 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi n°2018-483 du 20 juin 2018 relative à la protection des données à caractère personnel. L'Agence, en sa qualité de sous-traitant de l'Organisateur, aura en charge la gestion du Jeu.

La base légale du traitement est le consentement du participant.

Les données collectées par BEASTLY sont des données d'identification ayant pour finalité la gestion du Jeu (sélection des gagnants et livraison de la Dotation).

Le destinataire de ces données est l'Organisateur.

Le participant dispose des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à l'oubli, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Il peut également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès. Il peut, pour des motifs tenant à sa situation particulière, s'opposer au traitement des données le concernant.

Les données personnelles du participant collectées par le Talent seront conservées pendant une durée de 3 (trois) mois, durée strictement nécessaire à la gestion du Jeu et à l'attribution des lots, à l'exception des données dont la durée de conservation minimum résulte d'une obligation légale ou réglementaire ou de l'extinction d'un délai de prescription.

Tout traitement des informations personnelles communiquées dans le cadre du Jeu est effectué conformément à la Politique de protection des informations personnelles de BEASTLY : <https://beastly-agency.com/politique-de-confidentialite/>, et leboncoin : <https://www.leboncoin.fr/dc/cookies>.

Les demandes doivent être accompagnées de la copie d'un justificatif d'identité, ainsi que des coordonnées de la personne.

Enfin, le participant a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL, à l'adresse suivante : CNIL 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris

En cas d'opposition au traitement des données ou si les données s'avèrent erronées ou fantaisistes, les services liés à la collecte des données ne pourront pas être rendus, l'Organisateur ne pouvant en aucun cas engager sa responsabilité à ce titre. Par conséquent, les personnes qui exerceraient le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

La communication des données concernant le participant permettant la sélection des gagnants et livraison des dotations est obligatoire. A défaut, le participant ne pourra pas participer au Jeu.

### **ARTICLE 13 : Modification du Règlement**

Le règlement peut être modifié à tout moment, par avenant, via annonce faite sur le Compte Instagram du Talent. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu.

Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

BEASTLY, agissant pour le compte de l'Organisateur, se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

### **ARTICLE 14 : Loi applicable et litige**

Toute contestation ou réclamation pourra être formulée via une demande écrite auprès de l'Organisateur à l'adresse suivante : LBC France SAS - 24 rue des Jeuneurs, 75002 Paris et sera traitée dans un délai maximum de deux (2) mois à partir de la fin du Jeu.

Le présent Règlement est régi par le droit français.

En cas de désaccord persistant concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. Pour tout litige non résolu à l'amiable, et sauf disposition d'ordre public contraire, le tribunal judiciaire de Paris sera le seul tribunal compétent.

### **ARTICLE 15 : Dépôt et copie du présent règlement**

Le règlement est disponible en intégralité sur la bio du compte Instagram de leboncoin.

Toute modification du présent règlement et toute décision de l'Organisateur feront l'objet d'un avenant au présent règlement.

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du Jeu. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à BEASTLY, dont le siège est 125 rue de Saussure 75017 Paris. Timbre de la demande de règlement remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du jeu-concours, et en joignant un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE).